

N° sociétaire : 3590778 R

LES AMIS DU SANGRIA ET DE L'AQUI
CHEZ MADAME ABGRALL
1 CHEMIN DE LA FERME
56800 LOYAT

ATTESTATION D'ASSURANCE LOCAUX ET BIENS Risques Autres Que Véhicule A Moteur Associations et Collectivités

Le contrat souscrit couvre les risques liés aux occupations temporaires de locaux.

Il intègre également l'assurance :

- des biens possédés ou mis régulièrement à disposition jusqu'à 7 700 €
- des espèces, titres et valeurs détenus à hauteur de 1 600 €
- du matériel mis à disposition de façon ponctuelle jusqu'à 46 000 €
- des expositions jusqu'à 77 000 €

Contenu et montant des garanties

Biens mobiliers

- | | |
|--|---|
| - Mesure d'urgence..... | voir annexe 3B des conditions générales |
| - Garantie "Dommages aux Biens" | |
| .Meubles meublants..... | valeur de remplacement |
| .Autres biens dont bateaux..... | valeur vénale |
| .Vol d'objet dans (ou sur) un véhicule ou un bateau..... | 4 600 € |
| - Garantie "Responsabilité Civile"..... | 15 000 000 € |
| - Garantie "Défense"..... | 300 000 € |
| - Garantie "Recours - Protection Juridique"..... | sans limitation de somme |

Biens immobiliers

- | | |
|---|---|
| - Garantie "Dommages aux Biens" | |
| .Immeuble dont le coefficient de vétusté est inférieur à 1/3..... | valeur de reconstruction |
| (immeuble normalement entretenu) | |
| .Immeuble dont le coefficient de vétusté est supérieur à 1/3..... | valeur de reconstruction ou de remise en état,
vétusté déduite, dans la limite de la valeur vénale |
| - Garantie "Responsabilité Civile" du locataire ou de l'occupant..... | 125 000 000 € |
| .incendie, dégâts des eaux, explosion | |
| - Garantie "Responsabilité Civile" du propriétaire..... | 125 000 000 € |
| - Garantie "Défense"..... | 300 000 € |
| - Garantie "Recours - Protection Juridique"..... | sans limitation de somme |

Durée du contrat : Annuelle avec tacite reconduction.

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Fait à Nantes, le 28/01/2019



Pascal DEMURGER : Directeur Général MAIF

Cette attestation est disponible sur www.maif.fr/associationsetcollectivites/accueil.html au sein de votre espace personnel